



CHARTRE DU BON PASSAGER : TOUS MOBILES

Le service « Tous Mobiles » est un dispositif de covoiturage solidaire proposé aux habitants de la Communauté de Communes de Chavanon Combrailles et Volcans qui se retrouvent pour quelque raison à un moment donné ou de manière permanente empêchés de mobilité. Dans le cadre du bon fonctionnement du service, des conducteurs bénévoles effectuent avec leur véhicule personnel des déplacements ponctuels pour permettre aux bénéficiaires d'effectuer leurs déplacements du quotidien (rendez-vous médicaux, courses, entretien professionnel...). Ce service vient compléter et non remplacer les services de transports locaux déjà existants. Il n'entre pas dans le champ concurrentiel.

Chaque bénéficiaire s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que les formalités de cette présente charte.

Pour chacun des trajets que j'effectue dans le cadre du service « Tous Mobiles » je m'engage :

Respect :

- A être poli et à tenir un langage correct avec mon conducteur.
- A respecter mon conducteur ainsi que son véhicule.
- A respecter l'itinéraire convenu au préalable avec mon conducteur et nos services et à ne pas inciter le conducteur à changer d'itinéraire.
- A avertir le service au minimum 7 jours à l'avance en cas de retard, de report voire d'annulation de ma demande de déplacement.
- A attendre mon conducteur à l'heure convenue et au lieu de rendez-vous déterminé au préalable.

Transparence :

- A fournir des informations personnelles (identité, coordonnées, assurance responsabilité civile, contraintes particulières) au Maison France Service ou au référent afin de permettre l'organisation des déplacements.
- A ne solliciter ce service que dans les cas prévus.
- A ne pas bénéficier d'un transport pris en charge par l'assurance maladie, à ne pas être en mesure de recourir au service d'un taxi ou d'un VSL, à ne pas avoir de transport public accessible, à ne pas pouvoir solliciter un parent ou un membre de son entourage.
- J'accepte d'être contacté par le référent du service sur mon numéro de téléphone personnel afin de me mettre en contact avec mon conducteur ou en cas de tout autre besoin relatif à mon déplacement.

Sécurité :

- A ne rien faire qui puisse endommager le véhicule du conducteur.
- A ne pas gêner la conduite du conducteur.

La Plateforme Mobilité 63 et les référents locaux se dégagent de toute responsabilité pour tout incident pouvant survenir au cours d'un trajet s'il est causé un dommage à un tiers en outrepassant les règles classiques (respect des dispositions d'ordre public : ex : état d'ébriété au volant...).

Récépissé à compléter et à signer :

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance tant du règlement intérieur que de cette présente charte, et déclare m'engager expressément à en respecter strictement toutes les conditions.

Fait à

Le

Signature : 